

P.P.M.S

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

CIRCULAIRE N° 2002-119 DU 29/05/2002



ASSOCIATION
Saint-Christophe



P.P.M.S

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

CIRCULAIRE N° 2002-119 DU 29/05/2002

ASSOCIATION
Saint-Christophe

ANNÉE SCOLAIRE

Date :

Mise à jour :

Nom de l'établissement > _____

Adresse > _____

Téléphone > _____

NOM DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

SIGNATURE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

> _____

*Cet outil de prévention est la propriété de l'Association Saint-Christophe. Il est à l'usage exclusif des sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe assurances. Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, sur quelque support que ce soit, le présent ouvrage (art L. 122-4 et L. 122-5 du Code de la Propriété intellectuelle) sans l'autorisation de l'Association Saint-Christophe.
NB : Ce document a pour vocation de vous aider dans vos démarches ; en aucune manière il ne se substitue à la réglementation en vigueur.*



→ ACCUEIL

■ COMMENT
REEMPLIR LE PPMS

- 4 étapes pour mettre en place votre PPMS

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

COMMENT REMPLIR LE PPMS

OBJECTIFS DU PPMS

Ce support a pour but de simplifier votre démarche de formalisation du Plan Particulier de Mise en Sécurité, (défini par la circulaire n° 2002-119 du 29-05-2002 , BO hors série n° 3 du 30 mai 2002).

POUR MÉMOIRE, LE P.P.M.S. DOIT VOUS PERMETTRE :

- De faire face à un accident majeur en attendant les secours,
- D'être prêt à mettre en oeuvre les directives des autorités.

Ce support ne peut être exhaustif, mais il recense les points principaux relatifs au P.P.M.S. Il vous appartient donc de l'utiliser en n'oubliant pas d'avoir une analyse critique liée aux particularités éventuelles de votre situation.

Ce P.P.M.S est à compléter par le chef d'établissement ou sous sa responsabilité.

Une fois ce plan élaboré, une vigilance continue doit être maintenue afin de vérifier son efficacité par des exercices réguliers de simulation, une réactualisation régulière et des échanges avec les secours locaux.



EXPLOITATION DU P.P.M.S.

L'existence du P.P.M.S. doit être communiqué aux partenaires impliqués (secours, maire, académie...)

Les élèves et personnels de l'établissement doivent être informés de l'organisation du P.P.M.S.

Le P.P.M.S. doit faire l'objet d'exercices afin de tester l'efficacité du dispositif.

MISE À JOUR DU P.P.M.S.

Une mise à jour annuelle est au minimum nécessaire pour vérifier l'adéquation des missions particulières et la présence des personnes concernées, la mise à jour des listes des élèves et des personnels...

→ ACCUEIL

■ Comment
remplir le PPMS■ 4 ÉTAPES POUR
METTRE EN PLACE
VOTRE PPMS

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

4 ÉTAPES POUR METTRE EN PLACE VOTRE PPMS

Le PPMS doit être élaboré, sous l'autorité du directeur d'école ou du chef d'établissement, par un groupe de travail : l'équipe de direction, les enseignants, les surveillants, le personnel technique et de santé, la commission hygiène et sécurité quand elle existe.

1. IDENTIFIEZ LES RISQUES

Pour chaque risque identifié :

➤ PRÉPAREZ LES CONSIGNES

Face aux différents risques, les conduites à tenir pour se mettre en sûreté sont de deux types : la mise à l'abri ou l'évacuation.

➤ DÉTERMINEZ LES ZONES DE MISE EN SÛRETÉ.

Selon la configuration de l'établissement, un ou plusieurs lieux de mise en sûreté devront être choisis en fonction de la conduite à tenir face au risque considéré.

2. COMPOSEZ L'ÉQUIPE RESSOURCE

Une équipe de personnes référentes veille à l'application des consignes et à la mise en sûreté de toute la communauté scolaire : c'est l'équipe ressource.

3. SACHEZ DÉCLENCHER L'ALERTE

L'efficacité de la réception et du relais de l'alerte conditionne la mise en sûreté des personnes présentes dans l'établissement.

4. PRÉPAREZ LES DOCUMENTS ET RESSOURCES INDISPENSABLES

Il existe différents types de documents à créer lors de l'élaboration d'un PPMS : les annexes qui rassemblent des données importantes et les "prêts à remplir" qui sont des documents préétablis et imprimés permettant de gagner du temps et d'améliorer le suivi de la gestion de l'événement.

UN OUTIL DYNAMIQUE ET PERFORMANT

ELABORÉ SUR UN MODE INTERACTIF,
CE P.P.M.S. PERMET UNE MISE À JOUR
RÉGULIÈRE ET EFFICACE PAR UN :

- Téléchargement illimité,
- Complément d'information par simple CLIC !
- Enregistrement des données actualisées.

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

■ CONTACTS POUR
EN SAVOIR PLUS

■ Questions / réponses

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

INFOS PRATIQUES

POUR CONNAÎTRE LES RISQUES AUXQUELS VOTRE
ÉTABLISSEMENT EST EXPOSÉ, RENDEZ-VOUS SUR ...www.prim.net(Portail de la prévention des risques majeurs)
Choisir « Ma commune face au risque majeur »

- [www."votre département".pref.gouv.fr](http://www.votre.département.pref.gouv.fr)
Exemple - <http://www.calvados.pref.gouv.fr>

VOUS POUVEZ AUSSI CONTACTER :

- **la DRIRE de votre région**
(Direction Régionale de l'Environnement)
- **votre académie de rattachement**
- **votre préfecture**
- **de votre mairie**

POUR EN SAVOIR PLUS

www.education.gouv.fr

> RUBRIQUE BULLETIN OFFICIEL

Bulletin Officiel hors série n°3
du ministère de l'éducation nationale
du 30 mai 2002.<http://applications.eduscol.education.fr/Do16oF/corr.php>Coordonnateurs académiques Risques
Majeurs, placés auprès de chaque recteur.www.iff-rme.frRéseau interministériel de formateurs, con-
stitué de membres de l'Education Nationale
et de professionnels du risque.

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

■ Contacts pour en savoir plus

■ **QUESTIONS / RÉPONSES**

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

⚙ L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



QUESTIONS / RÉPONSES

DE QUI PEUT-ON OBTENIR DE L'AIDE POUR ÉLABORER LE PPMS ?

- De la mairie pour la connaissance des risques (DICRIM – dossier d'information communale sur les risques majeurs)
- Du propriétaire du bâti pour les aspects techniques du bâtiment
- Des services de secours pour les aspects gestion de crise
- Du coordonnateur académique « risques majeurs »
- De la préfecture (DDRM – dossier départemental des risques majeurs)

QUI VALIDE LE PPMS ?

- La validation du PPMS ne peut se faire qu'au travers d'exercices de simulation. Aucune structure n'est habilitée à valider un PPMS.
- Le PPMS est ensuite communiqué :
 - > Au maire, en tant qu'autorité de police.
 - > A l'inspecteur d'académie (DSDEN – direction des services départementaux de l'éducation nationale qui met ce PPMS à la disposition du préfet (SIACEDPC).
 - > Au recteur de l'académie, à la collectivité territoriale de rattachement.

COMMENT EN ASSURER LA PÉRENNISATION NOTAMMENT LORS DES CHANGEMENTS DANS L'ÉQUIPE DE DIRECTION ?

- Au début de chaque année scolaire, le PPMS doit être mis à jour.
- Il est possible de créer un classeur spécifique « risques majeurs » archivé avec le registre « sécurité incendie » et d'y faire figurer les comptes-rendus des exercices de simulation et un exemplaire numérique du PPMS

POUR EN SAVOIR PLUS

LES EXERCICES DE SIMULATION SONT-ILS OBLIGATOIRES ?

- Oui, l'exercice de simulation est le seul moyen de tester l'efficacité du PPMS et donc de le valider.

COMBIEN D'EXERCICES FAUT-IL RÉALISER ?

- Au moins un exercice par an mettant en oeuvre les différentes procédures mises en place dans l'établissement.
- Les exercices de simulation des PPMS sont téléchargeables sur le site <http://ons.education.gouv.fr/publica.htm>.

QUAND DOIT-ON RÉALISER UN EXERCICE DE SIMULATION ?

- Au début de chaque année scolaire (durant le premier trimestre), après avoir sensibilisé la communauté scolaire.

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

SOMMAIRE



**IDENTIFIEZ VOS RISQUES ET DÉFINISSEZ
LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ**



**COMPOSEZ VOTRE
ÉQUIPE RESSOURCE**



DÉCLENCHER L'ALERTE



VOS DOCUMENTS INDISPENSABLES

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

1. IDENTIFIEZ VOS RISQUES

LES RISQUES NATURELS



▶ INONDATION



▶ TEMPÊTE



▶ AVALANCHE

▶ TREMBLEMENT
DE TERRE (SISMIQUE)

▶ VOLCANIQUE

▶ MOUVEMENT
DE TERRAIN

▶ FEU DE FORÊT

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES



▶ INDUSTRIEL



▶ NUCLÉAIRE



▶ BARRAGE

▶ TRANSPORT DE
MATIÈRES DANGEREUSES

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

■ **INONDATION**

- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📅 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

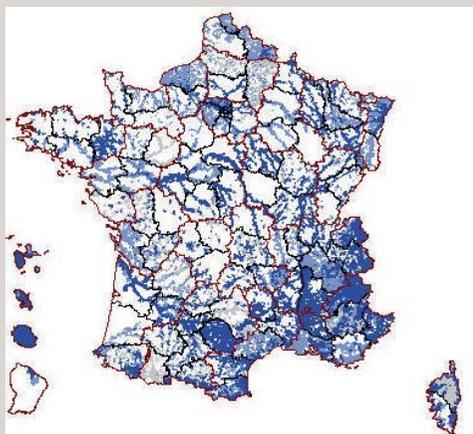
LE RISQUE INONDATION 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Compte tenu de la densité de son réseau hydrographique, le territoire national est particulièrement soumis aux risques d'inondation.

Le réseau hydrographique correspond à 280000 kilomètres de cours d'eau. Peu de secteurs géographiques sont épargnés par le risque. Un recensement effectué en 1998 permet d'estimer qu'une commune française sur trois (environ 14000) présente un risque d'inondation, en partie ou en totalité. 300 grandes agglomérations sont concernées.

LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

■ **INONDATION**

- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE INONDATION 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (hauteur....)
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes





LE RISQUE INONDATION 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT

(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)

	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

■ > _____

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

■ **INONDATION**

- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- **TEMPÊTE**
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE TEMPÊTE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le risque tempête est fréquent en France,
celui de cyclone dans les territoires d'outre-mer.

Du fait de la pluralité de leurs effets (vents, pluies, vagues) et de zones géographiques touchées souvent étendues, les conséquences des tempêtes sont fréquemment importantes. Il persiste des difficultés dans la prévision du phénomène, et de son intensité. L'ensemble du territoire français métropolitain est exposé aux tempêtes. Toutefois, cette menace pèse de façon plus forte :

- sur les zones littorales, dans la partie septentrionale de l'hexagone,
- et plus particulièrement le quart nord-ouest.

LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- **TEMPÊTE**
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

L'ÉQUIPE
RESSOURCES

L'ALERTE

LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE TEMPÊTE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (hauteur...)
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**
Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- TEMPÊTE**
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE TEMPÊTE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small>			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

■ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- **AVALANCHE**
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE AVALANCHE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Les avalanches sont, en France, les catastrophes naturelles les moins meurtrières et les accidents majeurs sont aujourd'hui exceptionnels.

En revanche le nombre annuel de victimes individuelles est élevé (en moyenne une trentaine), en raison des accidents liés à la pratique des sports d'hiver. En France, les zones soumises au risque d'avalanche sont bien évidemment situées dans les régions de montagne.

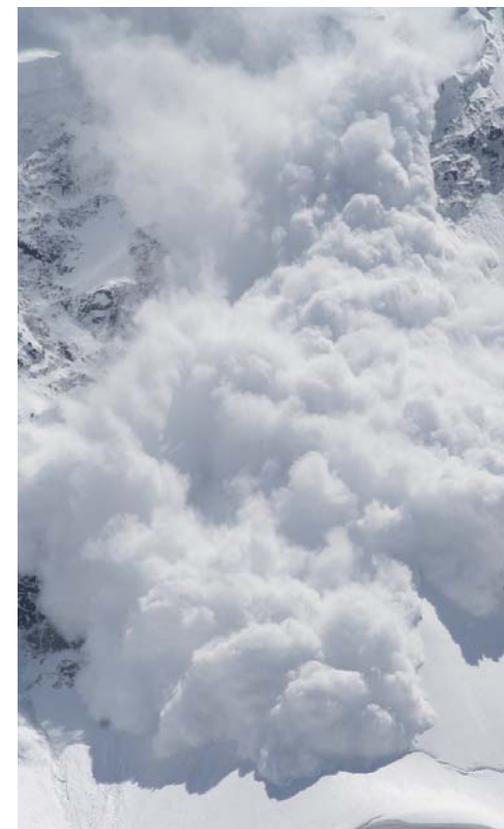
LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- **AVALANCHE**
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE AVALANCHE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

> EN L'ABSENCE D'ALERTE... DÈS LA SURVENUE DE L'ÉVÈNEMENT :

POUR TOUS :

- Si vous êtes à l'intérieur : restez-y, placez-vous sous une table ou un meuble, éloignez-vous des fenêtres
- Si vous êtes à l'extérieur : essayez d'entrer dans un bâtiment en dur. Sinon fuyez latéralement. Ne revenez pas sur vos pas

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT :

- Faire placer les élèves sous leurs tables
- Maintenir le calme

> EN CAS D'ALERTE:

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

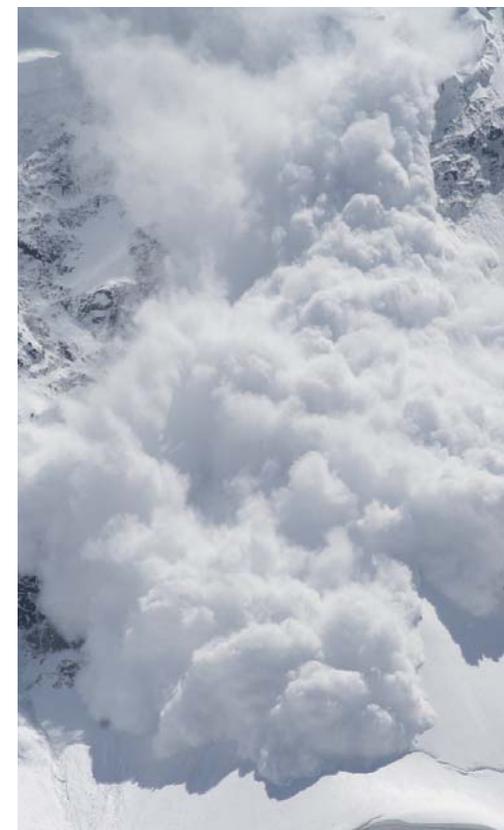
- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- AVALANCHE**
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

 L'ÉQUIPE RESSOURCES

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE AVALANCHE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small>			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

> _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- **TREMBLEMENT DE TERRE**
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 1/5

LES COMMUNES CONCERNÉES

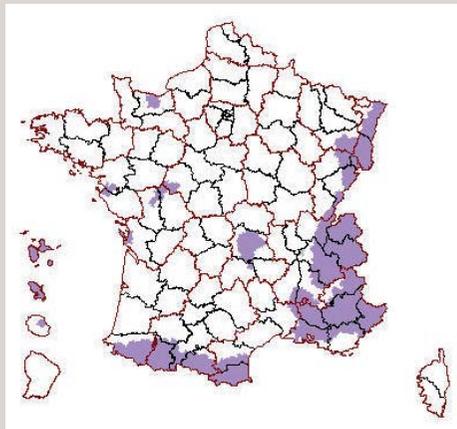
Le séisme est le risque naturel majeur le plus meurtrier et qui cause le plus de dégâts.

En France, 5000 séismes ont été enregistrés depuis 10 siècles ; la rareté des séismes d'intensité importante (4 par siècle) ne doit pas faire oublier qu'ils peuvent être très destructeurs s'ils sont localisés près des villes.

Par ailleurs, il s'avère que la probabilité d'occurrence des séismes à moyen et court terme est difficile à déterminer.

Environ 1 400 communes sont menacées par les séismes.

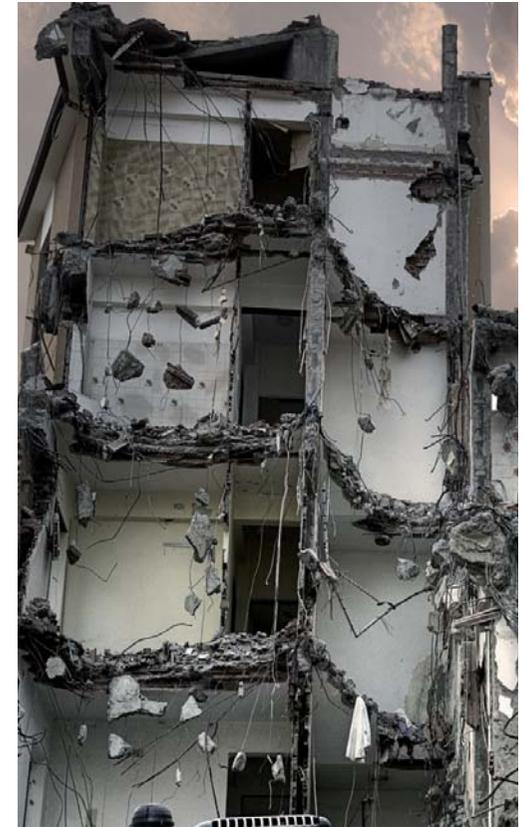
LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- **TREMBLEMENT DE TERRE**
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

L'ÉQUIPE
RESSOURCES

L'ALERTE

LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 2/5

LA SITUATION EN FRANCE

Le décret du 14 mai 1991 détermine 5 zones de sismicité croissante :

- une zone 0 de "sismicité négligeable mais non nulle"
- une zone Ia de "sismicité très faible mais non négligeable"
- une zone Ib de "sismicité faible"
- une zone II de « sismicité moyenne »
- une zone III de « forte sismicité », limitée aux départements de la Guadeloupe et de la Martinique.

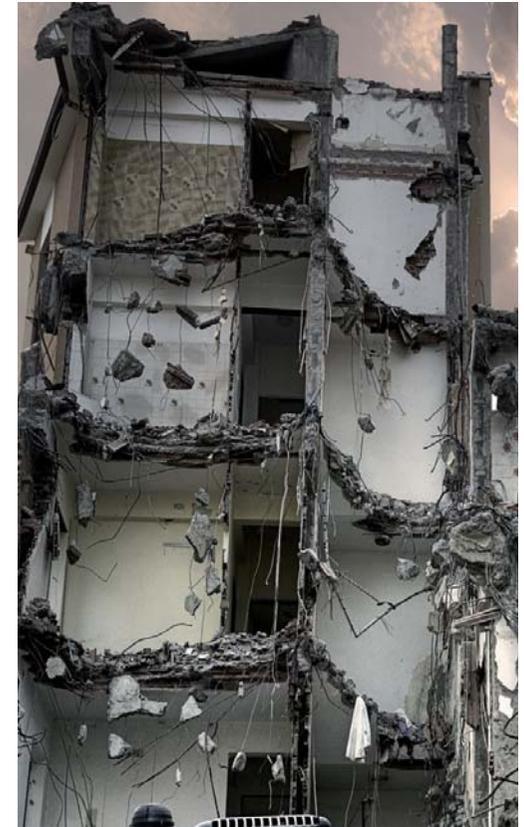
En France métropolitaine, 14 régions (cf. tableau ci-dessous) et 37 départements sont classés, en tout ou partie, en zone de sismicité Ia, Ib, ou II. Huit d'entre eux sont concernés dans leur intégralité (cf. tableau ci-dessous):

REGIONS CONCERNÉES

ALSACE	LORRAINE
AQUITAINE	MARTINIQUE
AUVERGNE	MIDI-PYRÉNÉES
BASSE NORMANDIE	PAYS DE LA LOIRE
FRANCHE-COMTÉ	POITOU CHARENTE
GUAELOUPE	PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR	RHÔNE ALPES
LANGUEDOC-ROUSSILLON	

DÉPARTEMENTS CONCERNÉS INTÉGRALEMENT

ALPES DE HAUTES PROUVENCE	PYRÉNÉES ORIENTALES
ALPES MARITIMES	SAVOIE
HAUTE-SAVOIE	TERRITOIRE DE BELFORT
HAUT-RHIN	VAUCLUSE



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- **TREMBLEMENT DE TERRE**
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 3/5

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

> EN L'ABSENCE D'ALERTE... DÈS LES PREMIÈRES SECOUSSES :

POUR TOUS :

- **Si vous êtes à l'intérieur :**
 - restez-y, placez-vous :
 - > sous une table solide,
 - > à l'angle d'un mur,
 - > sous le chambranle d'une porte.
 - > Éloignez-vous des fenêtres
- **Si vous êtes à l'extérieur :**
 - > Eloignez-vous des constructions.
 - > Ne restez pas sous les fils électriques

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT :

- Faire placer les élèves sous leurs tables
- Maintenir le calme



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- **TREMBLEMENT DE TERRE**
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 4/5

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

> EN CAS D'ALERTE:

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

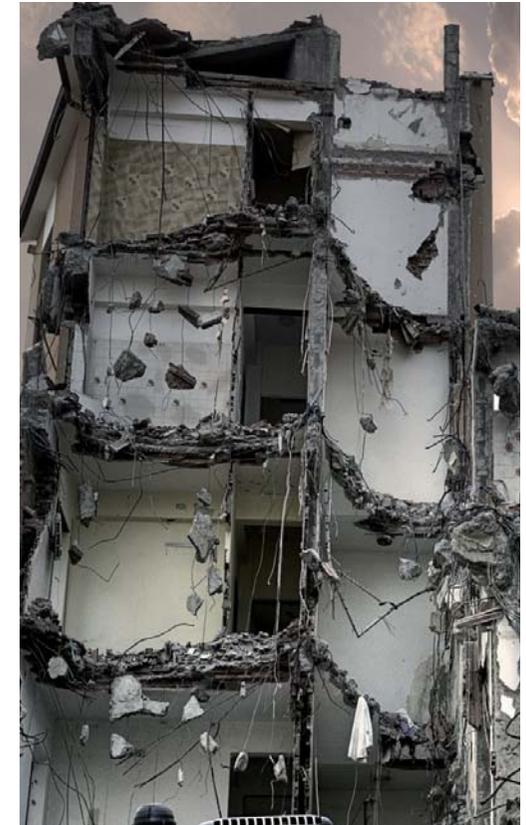
- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (éloignée des bâtiments...)
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**
Consultez et complétez les pages suivantes





LE RISQUE TREMBLEMENT DE TERRE 5/5

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT

(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)

	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

■ > _____

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- **TREMBLEMENT DE TERRE**
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- **VOLCANIQUE**
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE VOLCANIQUE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le volcanisme est un risque majeur contre lequel l'homme ne peut que se protéger de manière passive.

On ne peut empêcher une éruption d'avoir lieu. Mais on peut tenter de la prévenir et prendre des dispositions pour minimiser ses conséquences sur le plan humain. Ainsi, contrairement à d'autres risques naturels, la réduction du nombre des victimes est parfaitement possible, tandis que la protection des biens n'est à l'heure actuelle qu'illusoire.

En France, les zones soumises actuellement au risque volcanique se trouvent dans les DOM-TOM, notamment à la Martinique, la Guadeloupe et la Réunion. La Polynésie française est également concernée, mais à un degré moindre.

La seule région de France métropolitaine concernée par le risque volcanique est le Massif Central (en considérant qu'il s'étend jusqu'au cap d'Agde).

LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- **VOLCANIQUE**
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE VOLCANIQUE ^{2/3}

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



LE RISQUE VOLCANIQUE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT

(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)

	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

■ > _____

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- **VOLCANIQUE**
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES

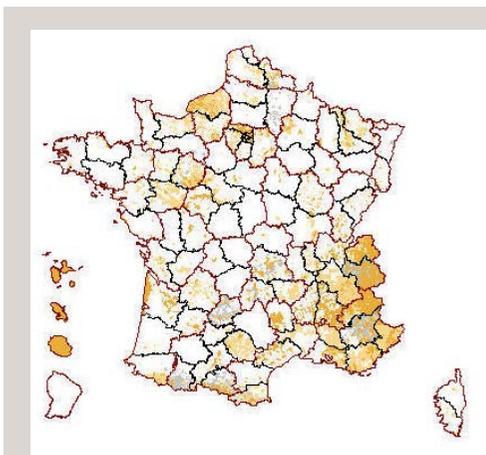
⚠ LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 1/4

LES COMMUNES CONCERNÉES

Les mouvements de terrain sont des phénomènes naturels d'origines très diverses, résultant de la déformation, de la rupture et du déplacement du sol.

Quelques zones du territoire sont particulièrement répertoriées, là où des glissements catastrophiques sont à craindre.

LA SITUATION EN FRANCE



POUR PLUS DE PRÉCISIONS

Cliquez sur :

www.prim.net



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE**
Consultez et complétez les pages suivantes

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

L'ÉQUIPE
RESSOURCES

L'ALERTE

LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 2/4

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

> EN L'ABSENCE D'ALERTE... DÈS LA SURVENUE DE L'ÉVÈNEMENT :

POUR TOUS :

- **Si vous êtes à l'intérieur :**
 - restez-y, placez-vous :
 - > Sous une table ou un meuble,
 - > Éloignez-vous des fenêtres
- **Si vous êtes à l'extérieur :**
 - > Essayez d'entrer dans un bâtiment en dur
 - > Sinon fuyez latéralement
 - > N'entrez pas dans un bâtiment endommagé
 - > Ne revenez pas sur vos pas

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT :

- Faire placer les élèves sous leurs tables
- Maintenir le calme



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 3/4

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

> EN CAS D'ALERTE:

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (éloignez vous latéralement, réfugiez vous dans des bâtiments en dur puis après le sinistre, évacuer en vous éloignant de la zone dangereuse....)
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ SI VOUS ÊTES CONCERNÉ PAR CE RISQUE

Consultez et complétez les pages suivantes





LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN 4/4

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT

(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)

	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

■ > _____

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- **MOUVEMENT DE TERRAIN**
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- **FEU DE FORÊT**
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE FEUX DE FORET 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

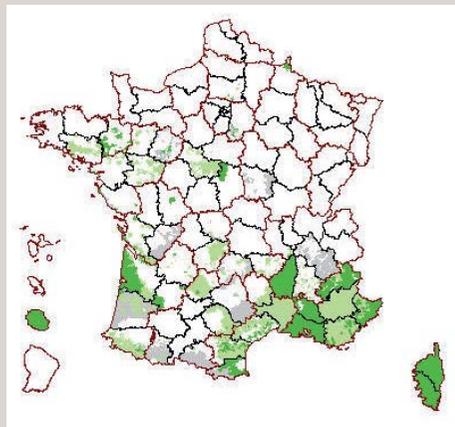
Les incendies de forêt sont beaucoup moins meurtriers que la plupart des catastrophes naturelles.

Ils n'en restent pas moins très coûteux, tant au niveau des moyens matériels et humains mis en oeuvre, que des conséquences environnementales et économiques qui en découlent.

Face à ce constat, l'État mène une politique de prévention active, dont la priorité est l'information du public et des usagers de la forêt.

Si toutes les forêts sont fragiles, certaines d'entre elles sont plus exposées en raison des conditions climatiques (températures, vents...) et des essences des arbres. Il s'agit des forêts du sud (en particulier le sud est) de la France.

LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- **FEU DE FORÊT**
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE FEUX DE FORET 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (éloignez vous dans la direction opposée, réfugiez vous dans des bâtiments en dur et confinez vous....)
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- FEU DE FORÊT**
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

 L'ÉQUIPE RESSOURCES

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE FEUX DE FORET 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT (exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

■ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- **INDUSTRIEL**
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

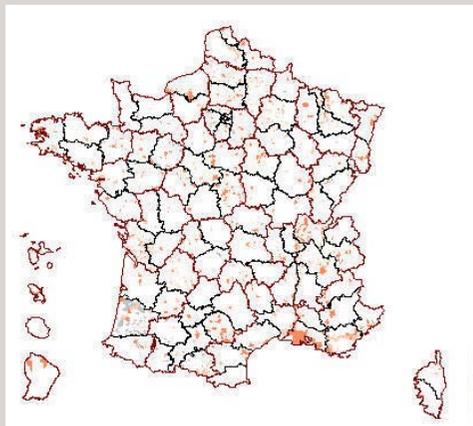
LE RISQUE INDUSTRIEL 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le risque industriel peut se manifester sous 3 formes principales : **le risque toxique, le risque d'incendie, le risque d'explosion.**

La directive européenne Seveso 2 de 1996, reprise en France au travers de l'arrêté du 10 mai 2000, concerne certaines installations classées pour la protection de l'environnement susceptibles d'être à l'origine de risques industriels majeurs. Les sites à "hauts risques" classés "Seveso seuil haut" sont ceux présentant un risque majeur. On en dénombre environ 650 en France. Les industriels concernés ont l'obligation de procéder à une information des populations directement soumises aux risques qui peuvent être générés par leur établissement. Les consignes particulières établies par les industriels sont à ajouter aux consignes ci-après.

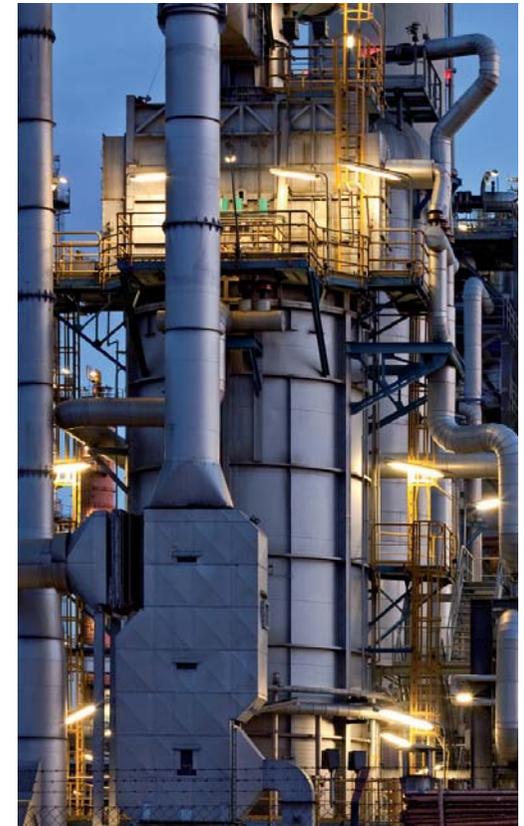
LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- **INDUSTRIEL**
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE INDUSTRIEL 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (réfugiez vous dans des bâtiments en dur et confinez vous).
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- INDUSTRIEL**
- Nucléaire
- Barrage
- Matières dangereuses

 L'ÉQUIPE RESSOURCES

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE INDUSTRIEL 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small>			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

■ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- **NUCLÉAIRE**
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

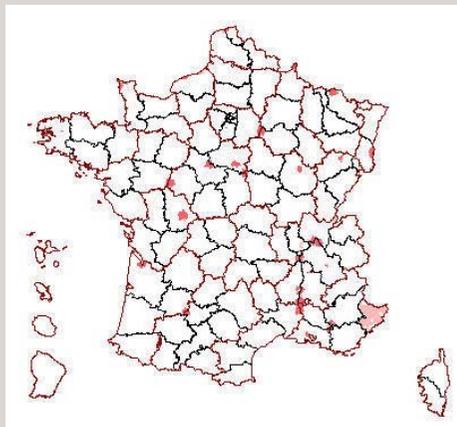
LE RISQUE NUCLEAIRE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

À l'appellation "risque nucléaire", le public associe l'accident de Tchernobyl, mais aussi les pollutions ou contaminations liées au fonctionnement des installations nucléaires, aux déchets...

Les industriels concernés ont l'obligation de procéder à une information des populations directement soumises aux risques qui peuvent être générés par leur établissement. Les consignes particulières établies par les industriels sont à ajouter aux consignes ci-après.

LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- **NUCLÉAIRE**
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE NUCLEAIRE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (réfugiez vous dans des bâtiments en dur et confinez vous).
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- NUCLÉAIRE**
- Barrage
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES



LE RISQUE NUCLEAIRE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small>			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

■ > _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- **BARRAGE**
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

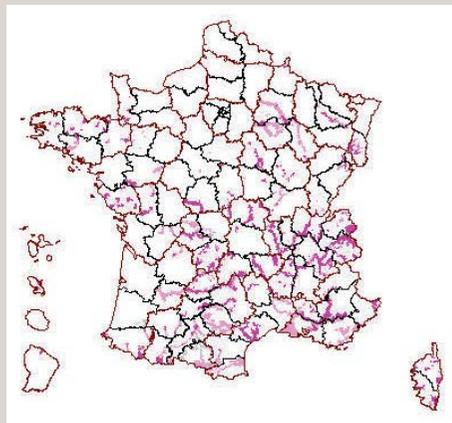
📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE BARRAGE 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

La France compte près de 500 barrages de plus de 15 mètres de hauteur. Les accidents sont rares mais désastreux. La France a connu 2 catastrophes au cours des siècles passés.

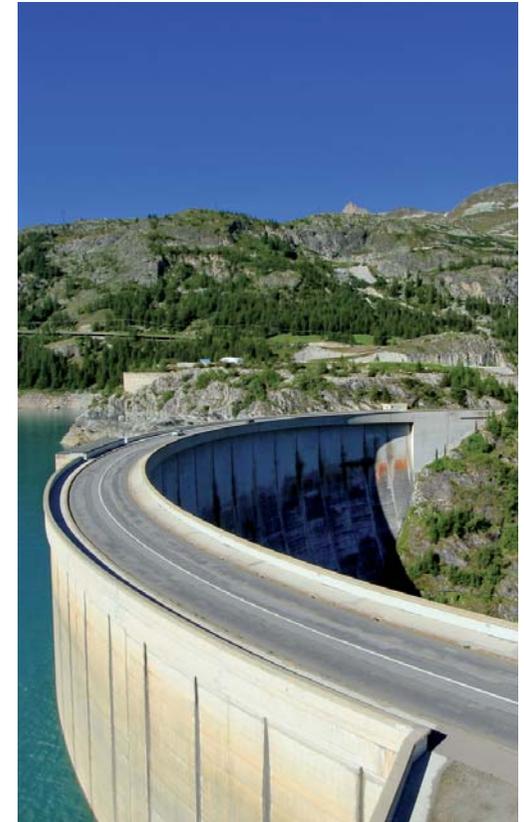
LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- **BARRAGE**
- Matières dangereuses

👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE BARRAGE 2/3

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

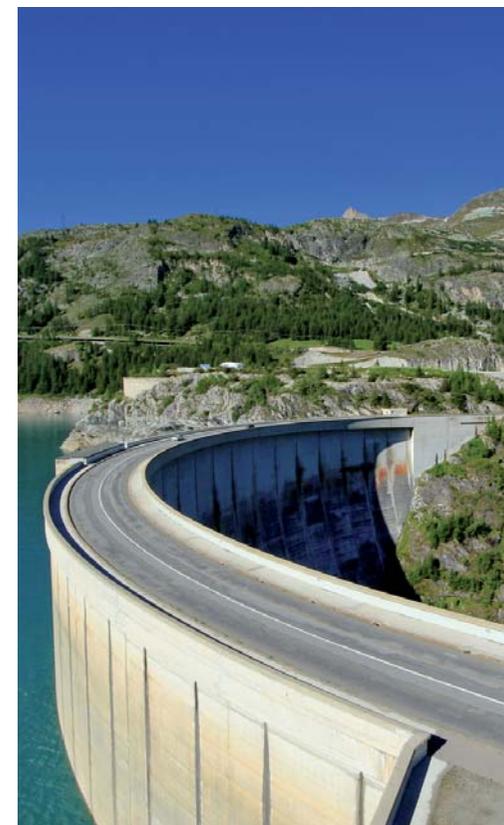
- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (hauteur....)
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- BARRAGE**
- Matières dangereuses

 L'ÉQUIPE RESSOURCES

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE BARRAGE 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small>			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

CONSIGNES SPÉCIFIQUES

> _____

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage

■ MATIÈRES
DANGEREUSES👤 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

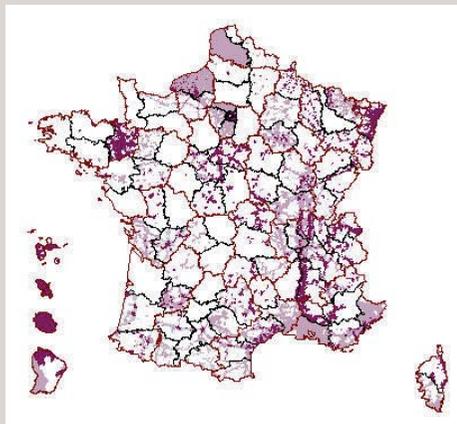
LE RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES 1/3

LES COMMUNES CONCERNÉES

Le transport de matières dangereuses (TMD) concerne essentiellement les voies routières (2/3 du trafic en tonnes kilomètre) et ferroviaires (1/3 du trafic) ; les voies maritimes, fluviales et aériennes participent à moins de 5 % du trafic.

On compte en moyenne par année 200 accidents de transports de matières dangereuses.

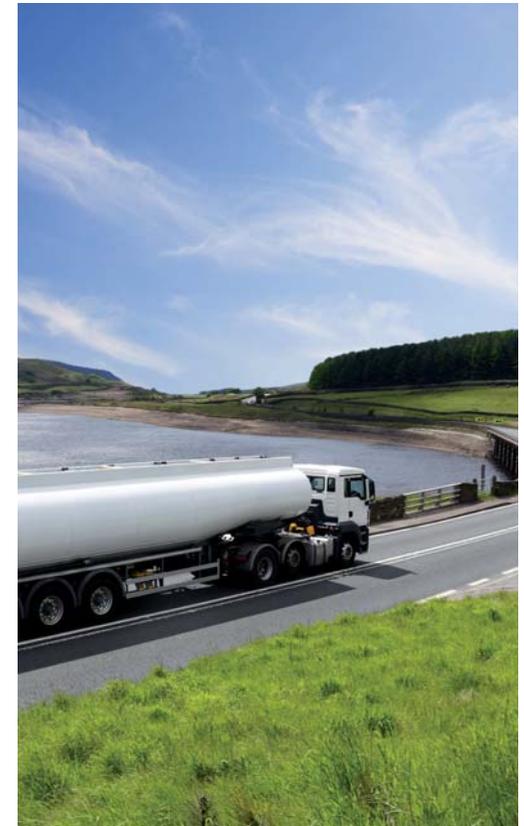
LA SITUATION EN FRANCE



**POUR PLUS
DE PRÉCISIONS**

Cliquez sur :

www.prim.net



**SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**

Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- **MATIÈRES DANGEREUSES**

L'ÉQUIPE
RESSOURCES

L'ALERTE

LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

LE RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES ^{2/3}

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

POUR LES ÉLÈVES :

- Suivre les instructions et rester calme.
- Pour les élèves isolés, rejoindre le groupe le plus proche ou la zone de mise en sécurité la plus proche.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Mener les élèves dans les zones de mise en sécurité.
- Informer et rassurer les élèves.
- Signaler au responsable de zone les incidents éventuels.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR LES PERSONNELS ENCADRANT DES ÉLÈVES EN DEHORS DE L'ÉTABLISSEMENT AU MOMENT DE L'ALERTE :

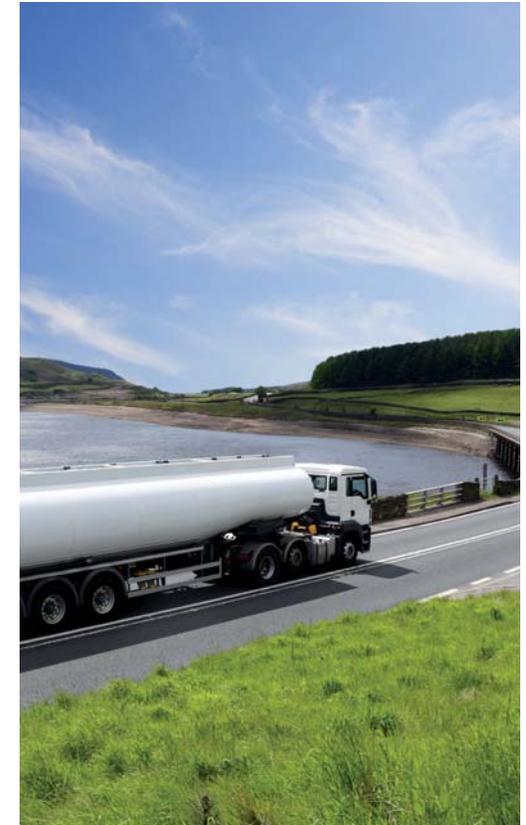
- Mener les élèves dans une zone présentant des risques moindres (réfugiez vous dans des bâtiments en dur et confinez vous).
- Maintenir les élèves en groupe et rassurer les élèves.
- Attendre les consignes des autorités.

POUR LES PERSONNELS NON EN CHARGE D'ÉLÈVES AU MOMENT DE L'ALERTE :

- Rejoindre la zone de mise en sécurité la plus proche.
- Se placer sous l'autorité du responsable de la zone.

POUR L'ÉQUIPE RESSOURCE :

- Fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.



▶ **SI VOUS ÊTES CONCERNÉ
PAR CE RISQUE**
Consultez et complétez les pages suivantes



→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

 LES RISQUES

- Inondation
- Tempête
- Avalanche
- Tremblement de terre
- Volcanique
- Mouvement de terrain
- Feu de forêt
- Industriel
- Nucléaire
- Barrage
- MATIÈRES DANGEREUSES**

 L'ÉQUIPE RESSOURCES

 L'ALERTE

 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



LE RISQUE TRANSPORT MATIÈRES DANGEREUSES 3/3

LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ

LOCALISATION ET RATTACHEMENT <small>(exemple : Terrasse panoramique pour les occupants du bâtiment principal)</small>			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 1 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 2 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 3 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 4 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			
	BÂTIMENT	ZONE DANS LE BÂTIMENT	ACCÈS
ZONE 5 DE PROTECTION			
RESPONSABLE : NOM / FONCTION / COORDONNÉES			

Les zones de mises en sécurité doivent être choisies de manière à présenter un refuge le plus sûr possible en fonction des risques.

A CET EFFET LES POINTS SUIVANTS SERONT PRIS EN COMPTE :

- Qualité de la construction
- Orientation par rapport au risque
- Quantité et surface des ouvertures
- Proximité des locaux habituels
- Accessibilité (notamment pour les personnes à mobilité réduite)

EN PARALLÈLE, LES ZONES DE MISE EN SÉCURITÉ DEVRONT SI POSSIBLE ÊTRE ÉQUIPÉES :

- D'un point d'eau
- De sanitaires
- D'un moyen de communication interne (téléphone, haut parleur, porte voix, talkie walkie...)

EN CAS DE CONFINEMENT

- Surface minimale à prévoir : 1 m² au sol par personne
- Possibilité de fermeture des portes et fenêtres
- Absence d'aération, ventilation ou climatisation permanente (ou possibilité d'obturation, d'arrêt des systèmes)

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE
RESSOURCES

- Responsables du P.P.M.S.
- Missions des responsables
- Responsable de zone de mise en sécurité
- Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

2. COMPOSEZ VOTRE ÉQUIPE RESSOURCES

Afin de mettre en œuvre le P.P.M.S. il est nécessaire qu'une équipe « Ressources » soit clairement définie au sein de l'établissement. **Cette équipe est pilotée par un responsable de conduite du P.P.M.S.**

LE RESPONSABLE DE LA CONDUITE DU P.P.M.S.

Si prioritairement et de par ses fonctions ce responsable est le chef d'établissement, il est nécessaire de prévoir plusieurs personnes en charge de cette mission afin de garantir à tout moment utile la présence d'au moins l'une de ces personnes. Il est nécessaire de couvrir l'ensemble des plages horaires de présence d'élèves dans l'établissement (restauration, récréation, garderie, internat...)

Sa mission est, en cas de crise, de piloter la mise en œuvre du P.P.M.S., de s'assurer de sa bonne application et de prendre en charge la gestion et le suivi de la situation.

L'ÉQUIPE « RESSOURCE » P.P.M.S.

Chaque personne Ressource P.P.M.S. est en charge d'une mission particulière et précise et doit de ce fait disposer du matériel nécessaire et utile.

L'équipe Ressource est constituée principalement des fonctions suivantes :

- > Responsables de zone de mise en sécurité.
- > Ressources spécifiques (ex : personnes chargées de couper les énergies).

L'ensemble de ces personnes est à définir de manière nominative. Ces personnes doivent être informées et formées à leurs missions.





L'ÉQUIPE RESSOURCE P.P.M.S. 2/5

RESPONSABLE DE LA CONDUITE DU P.P.M.S. EN CAS D'ALERTE

Les personnes chargées de conduire le P.P.M.S. en cas de crise, et de piloter la gestion et le suivi de la situation sont, par ordre de priorité et/ou en fonction de leur présence, les suivantes :

EQUIPE DE JOUR	BÂTIMENT DE JOUR	NOM	ADJOINT	FONCTION	FORMATION
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
EQUIPE DE NUIT	BÂTIMENT DE NUIT	NOM	ADJOINT	FONCTION	FORMATION
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>
					<input type="checkbox"/>

FORMATION INTERNE GÉNÉRALISÉE DE L'ÉQUIPE RESSOURCE P.P.M.S.

Toutes les personnes Ressources ont été formées en interne : OUI

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCES

■ **RESPONSABLES DU P.P.M.S.**

- Missions des responsables
- Responsable de zone de mise en sécurité
- Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES





L'ÉQUIPE RESSOURCE P.P.M.S. 3/5

MISSIONS DES RESPONSABLES DE CONDUITE DU P.P.M.S.

MISSIONS	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	LIEU DE STOCKAGE
<input type="checkbox"/> Allumer et écouter la radio	<input type="checkbox"/> Poste de radio avec piles <input type="checkbox"/> > _____	
<input type="checkbox"/> Suivre les consignes des autorités et s'assurer de l'application du P.P.M.S.	<input type="checkbox"/> Un exemplaire du P.P.M.S. <input type="checkbox"/> Plan des locaux et de l'établissement <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____	
<input type="checkbox"/> Retransmettre les consignes aux personnes concernées <i>(exemple : responsables de zone de mise en sécurité, personnels...)</i>	<input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____	
<input type="checkbox"/> Valider et confronter les pointages des personnes présentes dans chaque zone	<input type="checkbox"/> Liste des élèves <input type="checkbox"/> Liste du personnel	
<input type="checkbox"/> Signaler la fin de l'alerte	<input type="checkbox"/> > _____	

■ **FRÉQUENCE GRANDES ONDES DES RADIOS CONVENTIONNÉES** (France Inter en grandes ondes - 164 MHz)

STATION	FRÉQUENCE GO
FRANCE INTER	
FRANCE INFO	
RADIO FRANCE BLEUE	



■ **ÊTRE ATTENTIF À :**

- > Ne pas téléphoner, et laisser les lignes libres pour les secours.
- > N'entreprendre une évacuation qu'en cas d'ordre des autorités ou si la situation l'exige.

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCES

- Responsables du P.P.M.S.
- **MISSIONS DES RESPONSABLES**
- Responsable de zone de mise en sécurité
- Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES





L'ÉQUIPE RESSOURCE P.P.M.S. 3/5

RESPONSABLE DE ZONE DE MISE EN SECURITÉ

■ ZONE > _____

ATTENTION : Les matériels et équipements à prévoir dans le cadre de l'application du PPMS doivent être conformes avec les normes et réglementations en vigueur.

MISSIONS	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	LIEU DE STOCKAGE
<input type="checkbox"/> Rejoindre la zone dont il a la responsabilité	<input type="checkbox"/> Clefs <input type="checkbox"/> Lampes de poche <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____	
<input type="checkbox"/> Mise en sécurité de la zone (confinement) : > Fermer portes, fenêtres, volets, soupiraux, aérations et toutes ouvertures en général > Renforcement des vitres	<input type="checkbox"/> Ruban adhésif pour le confinement <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____	
<input type="checkbox"/> > Encadrer les personnels et élèves présents. > Informer le groupe > Maintenir le calme > Faire appliquer les consignes particulières à chaque type de risque	<input type="checkbox"/> Brassard ou gilet de « responsable » <input type="checkbox"/> Un exemplaire du P.P.M.S. <input type="checkbox"/> Plan des locaux et de l'établissement <input type="checkbox"/> > _____ <input type="checkbox"/> > _____	

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCES

■ Responsables du P.P.M.S.

■ Missions des responsables

■ **RESPONSABLE DE ZONE DE MISE EN SECURITÉ**

■ Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES





L'ÉQUIPE RESSOURCE P.P.M.S. 4/5

RESPONSABLE DE ZONE DE MISE EN SECURITÉ (SUITE)

■ ZONE > _____

MISSIONS	MATÉRIEL NÉCESSAIRE	LIEU DE STOCKAGE
<input type="checkbox"/> Pointer les personnes présentes dans la zone	<input type="checkbox"/> Liste des élèves <input type="checkbox"/> Liste du personnel	
<input type="checkbox"/> Etablir le contact avec le responsable de la conduite du P.P.M.S.	<input type="checkbox"/> Téléphone <input type="checkbox"/> > _____	
<input type="checkbox"/> Suivre l'évolution de la crise	<input type="checkbox"/> Poste de radio avec piles <input type="checkbox"/> > _____	
<input type="checkbox"/> Porter assistance aux personnes présentes	<input type="checkbox"/> Eau embouteillée <input type="checkbox"/> A défaut présence d'un point d'eau <input type="checkbox"/> Trousse de premier secours <input type="checkbox"/> Liste du personnel formé aux premiers secours <input type="checkbox"/> Couvertures <input type="checkbox"/> > _____	

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCES

- Responsables du P.P.M.S.
- Missions des responsables
- **RESPONSABLE DE ZONE DE MISE EN SECURITÉ**
- Responsable des fluides en cas d'alerte

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES





L'ÉQUIPE RESSOURCE P.P.M.S. 5/5

EN CAS D'ALERTE ET SUIVANT LE TYPE DE SINISTRE

Le personnel ressource doit fermer le gaz, le chauffage, la ventilation et l'électricité.

	NOM DES PERSONNES RESSOURCES
GAZ	
ÉLECTRICITÉ	
VENTILATION	
CHAUFFAGE	

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

L'ÉQUIPE RESSOURCES

- Responsables du P.P.M.S.
- Missions des responsables
- Responsable de zone de mise en sécurité
- **RESPONSABLE DES FLUIDES EN CAS D'ALERTE**

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

- Comment déclencher l'alerte ?
- Qui doit déclencher l'alerte ?

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

3. DÉCLENCHER L'ALERTE

En cas de survenance d'un risque majeur, il est nécessaire que l'alerte soit donnée au sein de l'établissement afin d'appliquer les consignes préalablement définies.

QUAND DÉCLENCHER L'ALERTE ?



A l'émission du signal national sonore d'alerte

une sirène modulée comportant 3 séquences d'une minute espacée d'une durée de 5 secondes.

tester le signal sonore



En cas d'alerte par les autorités (Emission d'un signal sonore extérieur à l'établissement : mairie, gendarmerie...).



En cas de constatation d'un événement pouvant avoir une incidence sur l'établissement (exemple : camion accidenté devant l'établissement)

LEVÉE DE L'ALERTE

La décision de fin d'alerte est prise par les autorités. Elle est transmise à l'établissement par :



L'émission d'un signal national sonore de fin d'alerte

une sirène continue de 30 secondes

tester le signal sonore



Les autorités (Mairie, Gendarmerie).



La radio.



ATTENTION

- **En cas de risque de rupture de barrage**, le signal d'alerte est différent. Il s'agit d'une sirène de type « Corne de brume » de 2 minutes en continu.
- **Il est nécessaire de couvrir l'ensemble des plages horaires de présence d'élèves** dans l'établissement (restauration, garderie, internat...).





DÉCLENCHER L'ALERTE 2/2

COMMENT DÉCLENCHER L'ALERTE ?

■ LE MOYEN DE DIFFUSION DE L'ALERTE au sein de l'école est le suivant :

<input type="checkbox"/> SONNERIE	<input type="checkbox"/> SIFFLET	<input type="checkbox"/> AUTRE (préciser) > _____ _____
<input type="checkbox"/> HAUT-PARLEUR	<input type="checkbox"/> CORNE DE BRUME	

■ LE SIGNAL DE FIN D'ALERTE au sein de l'établissement est le suivant : > _____

QUI DOIT DÉCLENCHER L'ALERTE ?

■ LES PERSONNES CHARGÉES DE DÉCLENCHER L'ALERTE, sont par ordre de priorité et/ou en fonction de leur présence, les suivantes :

FONCTION	NOM	SUPLÉANT

Au sein de l'établissement la fin de l'alerte est déclenchée uniquement par le responsable de conduite du P.P.M.S.



INFORMATION

- Toutes les personnes chargées de déclencher l'alerte en cas de besoin ont eu connaissance du moyen de diffusion :
OUI
- Toutes les personnes présentes dans l'établissement sont informées du signal d'alerte et de sa signification :
OUI

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

- COMMENT DÉCLENCHER L'ALERTE ?
- QUI DOIT DÉCLENCHER L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS INDISPENSABLES



1

→ SAUVEGARDER vos informations

2

→ CHAPITRE SUIVANTE



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

- Annuaire de crise et liste des numéros d'urgence
- Liste des élèves
- Liste des personnes à mobilité réduite
- Plan de l'établissement



4. VOS DOCUMENTS INDISPENSABLES

Les documents suivants doivent être annexés au présent P.P.M.S et remis à jour annuellement

- **Annuaire de crise** et liste des numéros d'urgence
- **Liste des élèves** (remise à jour à chaque début d'année scolaire et chaque fois que nécessaire en cours d'année)
- **Liste des personnes à mobilité réduite** et mesures prévues pour ces personnes
- **Plan de l'établissement**





ANNUAIRE DE CRISE ET LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE 1/2

→ ACCUEIL

ⓘ INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

■ **ANNUAIRE DE CRISE
ET LISTE DES NUMÉROS
D'URGENCE**

- Liste des élèves
- Liste des personnes à mobilité réduite
- Plan de l'établissement

ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE	
LIGNE DIRECTE	
ADRESSE	
ACCÈS DES SECOURS	
CAUSES POSSIBLES DE SUR-ACCIDENT (chaufferie, bouteilles de gaz, transformateur, canalisation de gaz...)	





ANNUAIRE DE CRISE ET LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE 2/2

SERVICES	CONTACT	N° DE TÉLÉPHONE
SECOURS		
POMPIERS (SDIS)		18
SAMU		15 (OU 112)
CENTRE ANTI-POISONS		
GENDARMERIE (selon les communes)	<ul style="list-style-type: none"> • Heures ouvrables (brigade) : • Hors heures ouvrables (centre opérationnel de la gendarmerie) : 	
POLICE	<ul style="list-style-type: none"> • Commissariat : 	
MAIRIE		
CABINET		
SERVICE EDUCATION		
SERVICE ENVIRONNEMENT		
PRÉFECTURE		
STANDARD 24H/24H		
EDUCATION NATIONALE		
INSPECTION ACADÉMIQUE		
SERVICE DE SANTÉ SCOLAIRE		
INSPECTEUR ÉDUCATION NATIONALE		
DIVERS		
MÉTÉO FRANCE		

→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

■ ANNUAIRE DE CRISE ET LISTE DES NUMÉROS D'URGENCE

- Liste des élèves
- Liste des personnes à mobilité réduite
- Plan de l'établissement



→ ACCUEIL

i INFOS PRATIQUES

→ SOMMAIRE

⚠ LES RISQUES

👥 L'ÉQUIPE
RESSOURCES

🔊 L'ALERTE

📄 LES DOCUMENTS
INDISPENSABLES

- Annuaire de crise et liste des numéros d'urgence
- **LISTE DES ÉLÈVES**
- **LISTE DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE**
- **PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT**

LES DOCUMENTS SUIVANTS SONT À ANNEXER AU PPMS :**LISTE DES ÉLÈVES****LISTE DES PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE****PLAN DE L'ÉTABLISSEMENT**

P.P.M.S

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ



LA PRÉVENTION C'EST MAINTENANT !

*Cet outil de prévention est la propriété de l'Association Saint-Christophe. Il est à l'usage exclusif des sociétaires de la Mutuelle Saint-Christophe assurances. Il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement, sur quelque support que ce soit, le présent ouvrage (art L.122-4 et L.122-5 du Code de la Propriété intellectuelle) sans l'autorisation de l'Association Saint-Christophe.
NB : Ce document a pour vocation de vous aider dans vos démarches ; en aucune manière il ne se substitue à la réglementation en vigueur.*

Ce Dossier a été réalisé par le Service Prévention de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, avec le soutien de l'Association Saint-Christophe dans le cadre de sa mission en faveur des sociétaires.

Conception et réalisation : **STARTING BLOCK**, 01 45 25 10 05
Crédit photos © Fotolia - iStockphoto

ASSOCIATION

Saint-Christophe

277, rue Saint-Jacques • 75256 Paris cedex 05
Tél : 01 56 24 76 00 • Fax : 01 56 24 76 27



PAGE PRÉCÉDENTE